

Informations de base	
2008/2260(DEC) DEC - Procédure de décharge Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA Subject 8.70.03.07 Décharges antérieures	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)
	CONT Contrôle budgétaire		FJELLNER Christofer (PPE-DE)
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis
	EMPL Emploi et affaires sociales		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil		Réunions
	Affaires économiques et financières ECOFIN		2922
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire
	Budget		KALLAS Siim

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/07/2008	Publication du document de base non-législatif	SEC(2008)2359 	Résumé
20/11/2008	Annnonce en plénière de la saisine de la commission		
16/03/2009	Vote en commission		Résumé
23/03/2009	Dépôt du rapport de la commission	A6-0174/2009	
21/04/2009	Débat en plénière		

23/04/2009	Décision du Parlement	T6-0303/2009	Résumé
23/04/2009	Résultat du vote au parlement		
23/04/2009	Fin de la procédure au Parlement		
26/09/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2008/2260(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Base juridique	Règlement du Parlement EP 102
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/6/67270

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE416.345	29/01/2009	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A6-0174/2009	23/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0303/2009	23/04/2009	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	05588/2009	23/01/2009	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	SEC(2008)2359 	23/07/2008	Résumé

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N6-0004/2009 OJ C 311 05.12.2008, p. 0001	05/12/2008	Résumé

Informations complémentaires		
Source	Document	Date

Acte final

Budget 2009/0679
[OJ L 255 26.09.2009, p. 0195](#)

[Résumé](#)

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 05/12/2008

OBJECTIF : présentation du rapport de la Cour des comptes sur les comptes 2007 de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

CONTENU : le rapport de la Cour des comptes inclut une partie chiffrée sur les montants des dépenses de l'agence communautaire. L'analyse comptable des dépenses de l'Agence n'appelle aucun commentaire de la part de la Cour.

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 23/04/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une décision concernant la décharge à octroyer directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2007. La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.

Constatant que la Cour n'avait formulé aucune observation spécifique concernant cette agence, le Parlement européen a adopté, par 403 voix pour, 9 voix contre et 19 abstentions, une résolution faisant partie intégrante de la décision de décharge, dans laquelle les députés se félicitent de l'amélioration considérable de la gestion financière de l'Agence au cours des 2 dernières années.

Encourageant l'Agence à poursuivre dans cette voie, le Parlement renvoie aux recommandations figurant à la résolution concernant la gestion financière et le contrôle des agences de l'Union européenne -voir [2008/2207\(INI\)](#)-, adoptée parallèlement.

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 23/01/2009

S'appuyant sur les observations contenues dans le compte de gestion et le bilan financier de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail au cours de l'exercice 2007 ainsi que sur le rapport de la Cour des comptes, le Conseil recommande au Parlement européen d'octroyer la décharge au directeur de l'Agence sur l'exécution de son budget 2007.

Ce faisant, le Conseil confirme que les crédits reportés de l'exercice 2006 à l'exercice 2007, 2,7 millions EUR, ont été consommés à concurrence de 2,3 millions EUR (87%), et que les crédits reportés de l'exercice 2007 à l'exercice 2008 s'élèvent à 3,7 millions EUR et qu'un montant de 1 million EUR a fait l'objet d'une annulation.

Rappelant que la Cour des comptes a été en mesure d'obtenir l'assurance légitime que les comptes annuels de l'Agence étaient fiables dans tous leurs aspects significatifs, le Conseil estime que l'exécution budgétaire 2007 n'appelle aucun commentaire particulier. Le Conseil se félicite que l'Agence ait suivi de manière satisfaisante les commentaires formulés dans la [recommandation du Conseil sur la décharge pour l'exercice 2006](#), en améliorant la gestion des ressources financières, budgétaires et humaines de l'Agence.

Il encourage l'Agence à maintenir une bonne gestion financière.

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

OBJECTIF : présentation des comptes définitifs de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2007.

CONTENU : le présent document propose un état des lieux chiffré des dépenses de l'Agence pour l'exercice 2007. Il indique que le budget définitif de l'Agence se monte à 14,9 millions EUR en 2007 (contre 14,1 millions EUR en 2006) dont 93,8% émane d'une subvention communautaire (DG Emploi, affaires sociales et égalité des chances de la Commission) et 2,9% d'une subvention communautaire de la DG élargissement de la Commission (+ 3,3% de recettes diverses).

En termes d'effectifs, l'Agence de Bilbao (Espagne) compte 42 postes dont 38 effectivement pourvus + 25 autres emplois (contrats auxiliaires, experts nationaux détachés et agents locaux), soit 63 personnes assumant des tâches opérationnelles, administratives ou mixtes.

Au cours de l'exercice 2007, l'Agence s'est concentrée sur les tâches suivantes :

Création de liens - mise en réseau:

- finalisation et suivi de la 2^{ème} évaluation externe de la performance de l'Agence ;
- mise en place des capacités institutionnelles dans les pays adhérents et candidats à l'adhésion (programmes Phare et CARDS).

Communication d'informations:

- Sommet «*Début en sécurité!*» — Clôture de la campagne de la Semaine européenne 2006 consacrée à la sécurité des jeunes travailleurs ;
- «*Allégez la charge*» — Campagne européenne contre les troubles musculo-squelettiques liés au travail-EU 27+ ;
- initiative pour la santé au travail: campagne ciblée sur les PME dans l'EU-12, en Turquie et en Croatie (dernière partie) ;
- services d'information multilingue fournis sur l'internet et sur papier en matière de sécurité et de santé au travail ;
- suivi et évaluation: rapport d'évaluation de la campagne «Halte au bruit» de 2005; enquête en ligne destinée aux utilisateurs du site web; exercice de référencement du site web.

Développement des connaissances:

- produits d'information destinés aux campagnes nationales ainsi qu'aux campagnes relatives aux semaines européennes 2007 (sur les TMS) et 2008 (Évaluation des risques) ;
- produits d'information concernant des projets relatifs à la sécurité et à la santé au travail (SST) ainsi que sur les résultats économiques, le secteur Horeca, l'intégration de la SST dans le domaine de l'éducation et les ouvriers nettoyeurs ;
- amélioration globale de la qualité et de l'accessibilité des informations relatives aux bonnes pratiques figurant sur le site web de l'Agence, ainsi que du thesaurus en ligne ;
- Observatoire européen des risques: collecte de données relatives au secteur Horeca, aux travailleurs vieillissants et aux transports. Rapports relatifs aux risques biologiques émergents, aux risques psychosociaux émergents, ainsi qu'à l'exposition de la peau sur le lieu de travail et aux dermatites professionnelles ;
- Revue de la littérature relative à la sécurité et à la santé au travail des travailleurs migrants. Lancement de la phase I de l'étude européenne des entreprises sur les nouveaux risques émergents (Esener). Troisième atelier pour la promotion de la coordination en matière de recherche dans l'UE.

La publication complète des comptes de l'Agence figure à l'adresse suivante:

<http://osha.europa.eu/en/about/finance/>

Décharge 2007: Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail EU-OSHA

2008/2260(DEC) - 23/04/2009 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2007.

ACTE LÉGISLATIF : Décision 2009/679/CE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2007.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail pour l'exercice 2007.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 23 avril 2009 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 23 avril 2009). La décision d'octroyer la décharge vaut également clôture des comptes pour cette agence communautaire.